

Wissembourg

Avec Amnesty International, dire non aux violences faites aux femmes

Vendredi 10 décembre, le groupe local d'Amnesty International (AI) a proposé à Wissembourg un cinéma-débat sur le sujet des violences faites aux femmes.

Par **AI. W.** - 12 déc. 2021 à 19:32 - Temps de lecture : 3 min

 |  | Vu 248 fois



De gauche à droite : Geneviève Louisadat, les gendarmes Jordane Gasser et Marion Veissière, l'adjutant-chef Matthieu Demangeot et le modérateur Fabrice Stephan. Photo DNA De gauche à droite : Geneviève Louisadat, les gendarmes Jordane Gasser et Marion Veissière, l'adjutant-chef Matthieu Demangeot et le modérateur Fabrice Stephan. Photo DNA

La responsable du groupe Laurette Auer a succinctement introduit la soirée. Le modérateur Fabrice Stephan, membre d'AI, a présenté au petit public (une quarantaine de personnes) les intervenants du débat : les gendarmes Jordane Gasser et Marion Veissière, ainsi que Matthieu Demangeot, adjudant-chef de la gendarmerie de Wissembourg, puis Geneviève Louisadat, présidente de SOS Femmes Solidarité 67.

85 % des victimes sont des femmes mais seules des femmes meurent

Dans un premier temps, a été projeté le film réalisé en 2017 par Xavier Legrand *Jusqu'à la garde*, récompensé notamment de quatre Césars. Le spectateur est ainsi témoin des affrontements d'un couple, en procédure de divorce, autour de la garde du fils et de la spirale de violence qui s'impose au père.

Des échanges qui ont eu lieu à la suite de ce « film oppressant » selon une spectatrice, il ressort que les violences dites conjugales se jouent dans le huis clos d'un couple, d'une relation amoureuse, d'où dans un premier temps, dans un certain déni.

Ces violences, très variées, vont de l'humiliation ou l'abaissement jusqu'aux féminicides. Statistiquement, 85 % des victimes sont des femmes, mais les 106 morts sous les coups du conjoint sont toutes des femmes.

Les gendarmes sont désormais formés à ces situations très délicates : toute victime qui ose enfin franchir le pas est mise en confiance, écoutée avec intérêt. Toute violence conjugale dénoncée est enregistrée comme plainte (et non plus sur une simple main courante) et génère une enquête.

Les gendarmes rappellent aussi qu'il suffit à un témoin ou une victime de composer le 17 pour éventuellement déclencher une intervention.

SOS Femmes Solidarité 67 propose plusieurs solutions

Par ailleurs, les lois évoluent : depuis peu les médecins peuvent lever le secret médical pour signaler au procureur de la République les violences constatées.

Les femmes victimes peuvent s'adresser à un centre d'appel unique (national) ouvert 24 h /24 et 7 j/ 7 : le 3919. La victime est d'abord écoutée et réorientée vers les structures locales, donc vers l'association présidée par Geneviève Louisadat, créée en 1975 à Strasbourg. Elle y dispose localement d'un centre d'hébergement pour 30 femmes avec enfants, d'un accueil de jour (ouvert pour toute forme de violence), d'une maison-relais composée de 17 studios pour femmes seules, de sept appartements pour public en grande précarité et propose aussi, en partenariat avec un bailleur social, quatre appartements dans le secteur de Niederbronn/Reichshoffen. Actuellement une centaine de personnes sont ainsi soutenues dans le Bas-Rhin.

Le débat a permis d'évoquer aussi les nouveaux dispositifs comme le « téléphone grave danger » (décidé par la justice), le signalement « information préoccupante » ou encore les actions de prévention. Les associations AI et SOS Femmes Solidarité 67 font régulièrement des interventions en milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes au respect mutuel dans les relations garçons/filles et donner aux filles la capacité à dire non.

Quant aux auteurs de violence, ils peuvent être pris en charge, à 95 % sur injonction de la justice, par l'association Arsea pour un travail sur leur agressivité.

Les victimes collatérales, les enfants, peuvent aussi être auditionnées par la gendarmerie, mais ce sont les services sociaux qui prennent très vite le relais.

Une association pour les auteurs à travailler sur leur agressivité

Les femmes, même victimes des formes les plus insidieuses de violences, difficiles à prouver, doivent poursuivre (ou enclencher) le processus de séparation. Généralement la situation avec le conjoint ne fait qu'empirer. Réagir au plus tôt permet d'endiguer mieux la spirale des violences. Pour cela, les structures présentes vendredi existent et sont formées pour écouter les victimes, les soutenir et les assister dans leur démarche.

À retenir : n° d'appel 17 (pour tout signalement, en tant que témoin ou victime) ; 3919 pour les femmes victimes de violence.

Prochain rendez-vous avec Amnesty International le 20 janvier 2022, dans le cadre du festival Décadanse. Spectacle « Déplacement » par la compagnie de danse contemporaine Hek-Ma à la Nef à Wissembourg.
